

COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE

CONNAISSEZ – VOUS

LA COMMISSION NATIONALE D'ENTRAIDE ?

Comment définir en quelques mots cette Commission et quelle est sa mission ?

Comme son nom l'indique la Commission Nationale d'Entraide (CNE) est une structure de solidarité pour les personnels actifs et retraités de LCL.

Sa mission est d'apporter aux salariés en difficulté une aide financière qui s'inscrit dans une démarche de suivi et d'évolution de la situation (suivi budgétaire, restructuration de crédits, etc. . .). Pour ce faire, la Commission (CNE) travaille en étroite collaboration avec le Service Social.

La Commission est composée d'un(e) Secrétaire, d'un membre représentant chaque Organisation Syndicale et à titre consultatif, d'une Assistante Sociale.

Quelles démarches sont à faire pour bénéficier d'une aide de la Commission (CNE) et comment fonctionne-t-elle?

Vous rencontrez des difficultés financières dues à des évènements particuliers de la vie personnelle ou professionnelle :

Première chose à faire : rencontrer l'Assistante Sociale de votre secteur (son nom et ses coordonnées sont affichés sur le tableau d'information)

L'Assistante Sociale est là pour vous écouter, vous soutenir moralement et techniquement dans vos démarches. Elle établit un dossier d'Entraide, sur des critères objectifs définis par la Commission. Ensuite, elle transmet le dossier à la Commission sous une forme anonyme.

Cette dernière se réunit chaque semaine pour étudier les dossiers présentés par les Assistantes Sociales. La Commission étudie les dossiers et décide d'accorder ou non une aide.

Ensuite, c'est l'Assistante Sociale qui transmet la décision ainsi que l'aide au bénéficiaire. L'anonymat est ainsi garanti jusqu'au bout.

Il est rappelé que le budget de la Commission Nationale d'Entraide fait partie intégrante du Budget du Comité Central d'Entreprise.

Chaque élu de votre secteur est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

